



260, rue Pettigrew
Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec) G0A 4A0
Tél. : (418) 337-6741
Site Web : www.st-leonard.com
Information : info@st-leonard.com

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2025

L'exercice financier 2025 se termine sur une note très positive pour la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

En effet, nous enregistrons un surplus de fonctionnement de 446 552 \$, démontrant une gestion rigoureuse et responsable des finances municipales. Cette performance traduit le souci constant du Conseil municipal et de l'administration de maintenir l'équilibre budgétaire tout en offrant des services de qualité à la population.

Ce résultat nous permet de consolider notre capacité financière, de faire face aux imprévus et de soutenir la réalisation de projets structurants pour notre communauté.

DETTE À LONG TERME

L'endettement net à long terme de l'administration municipale s'élève à 579 593 \$ au 31 décembre 2025.

La gestion de la dette demeure prudente et responsable. Le Conseil municipal veille à maintenir un niveau d'endettement équilibré, compatible avec la capacité de payer des citoyens, tout en permettant la réalisation des investissements nécessaires au maintien et au développement de nos infrastructures.

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le rapport d'audit des états financiers de la Municipalité, réalisé par la firme comptable « Malette S.E.N.C.R.L., a été présenté lors de la séance du Conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2026.



Selon les conclusions de l'auditeur externe, les états financiers offrent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité, et ce, conformément aux normes comptables applicables au secteur public.

Le Conseil municipal réitère son engagement à maintenir des pratiques exemplaires en matière de transparence, de reddition de comptes et de saine gestion des fonds publics.

Toutefois, il est à noter que, pour l'exercice financier 2025, l'auditeur a émis une opinion avec réserve à l'égard des états financiers.

L'opinion de l'auditeur externe se lit comme suit :

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et de l'organisme qui est sous son contrôle (Municipalité), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette), des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Fondement de l'opinion avec réserve :

« La direction de l'Administration municipale n'a pas mis en application, au 1^{er} janvier 2023, le chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers consolidés, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. L'Administration municipale a cependant débuté le processus de l'application de cette norme lors de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 en octroyant un



contrat d'évaluation des contaminants. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré et précédent. »

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

Les salaires des élus municipaux sont régis par un règlement adopté en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité sont détaillées ainsi pour l'année 2025 :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	7 391,68 \$	3 695,83 \$
Conseiller / Conseillère	2 463,90 \$	1 231,95 \$

RÉALISATIONS EN 2025

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions ont été entreprises afin d'assurer le maintien et l'amélioration des services municipaux :

- Poursuite des travaux liés aux infrastructures d'eau potable;
- Planification de projets majeurs en transport et en gestion des eaux;
- Modernisation progressive des outils administratifs et des communications;
- Soutien au développement résidentiel;
- Maintien et dynamisation des activités culturelles, sportives et communautaires.

PERSPECTIVES ET PROJETS 2026

La majorité des projets à venir s'inscrit dans le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028*, assurant une planification structurée et responsable des investissements municipaux. Pour l'année 2026, plusieurs projets importants sont prévus, notamment :

- La modernisation des équipements municipaux et des installations administratives;
- Des travaux en voirie et en transport, incluant des interventions sur des ponceaux;
- Des investissements majeurs dans les infrastructures d'aqueduc et d'égouts;
- Le développement résidentiel et l'aménagement du territoire;
- Des projets en loisirs et en culture visant à améliorer la qualité de vie;
- L'implantation d'une tour cellulaire, un projet structurant qui contribuera à améliorer la couverture réseau et la sécurité des communications sur le territoire;



- Le développement communautaire et l'animation du milieu en collaboration avec les organismes.

Ces investissements totalisent près de 1 M\$ pour l'année 2026, démontrant notre volonté d'agir concrètement pour l'avenir de la Municipalité.

CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf maintient une situation financière saine, stable et rassurante.

Les membres du Conseil municipal se joignent à moi pour remercier chaleureusement la population pour sa confiance. Nous demeurons résolument engagés à travailler dans l'intérêt collectif en favorisant un développement harmonieux et durable de notre communauté.

Je souhaite également saluer le professionnalisme et le dévouement de notre personnel municipal, dont la qualité du travail contribue directement à l'excellence des services offerts aux citoyens. Mes remerciements vont également à l'endroit de nos nombreux bénévoles, dont l'implication au sein des comités et organismes locaux enrichit la vie communautaire et renforce le caractère accueillant de notre municipalité.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers les membres du Conseil municipal pour leur engagement, leur disponibilité et leur volonté constante à servir la population avec intégrité et responsabilité.

Le maire,

Cédric Champagne